



CC Armagnac Adour (Siren : 200035632)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Riscle
Arrondissement	Mirande
Département	Gers
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	21/12/2012
Date d'effet	01/01/2013

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Accord local
Nom du président	M. Michel PETIT

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Route d'Aquitaine
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	32400 RISCLE
Téléphone	05 62 69 86 43
Fax	05 62 69 91 95
Courriel	
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	oui
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	7 117
-----------------------------	-------

Densité moyenne 23,83

Périmètre

Nombre total de communes membres : 25

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
32	Aignan (213200017)	820
32	Avéron-Bergelle (213200223)	154
32	Bouzon-Gellenave (213200637)	197
32	Cahuzac-sur-Adour (213200702)	235
32	Cannet (213200744)	54
32	Castelnave (213200819)	134
32	Caumont (213200934)	117
32	Fustérouau (213201353)	131
32	Goux (213201510)	74
32	Labarthète (213201700)	148
32	Lelin-Lapujolle (213202096)	254
32	Loussous-Débat (213202187)	53
32	Margouët-Meymes (213202351)	199
32	Maulichères (213202443)	175
32	Maumusson-Laguian (213202450)	151
32	Pouydraguin (213203250)	160
32	Riscle (213203441)	1 829
32	Sabazan (213203540)	131
32	Saint-Germé (213203789)	490
32	Saint-Mont (213203987)	328
32	Sarragachies (213204142)	270
32	Tarsac (213204399)	174
32	Termes-d'Armagnac (213204431)	189
32	Verlus (213204613)	95
32	Viella (213204639)	555

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 19

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie
- Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés
- Traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- Autres actions environnementales
<i>Elaboration et suivi d'une charte architecturale et paysagère du territoire</i>
Développement et aménagement économique
- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique

Aménagement, entretien et gestion des zones d'activités primaire, secondaire, tertiaire sur le territoire de la communauté

- Action de développement économique (Soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, Soutien des activités agricoles et forestières...)

- Mise en place d'actions de promotion, animation, redynamisation de développement économique et de soutien à l'emploi
- Construction, acquisition, vente ou location des bâtiments-relais dans le cadre réglementaire - Accueil des entreprises et aide aux montages des projets économiques, en partenariat avec les Chambres Consulaires et Initiative Artisanale Gersoise Aides aux Entreprises : - Aides économiques et aides à l'immobilier d'entreprise tendant à favoriser la création ou l'extension d'activités économiques conformément au Code Général des Collectivités Territoriales - Mise en œuvre d'opérations visant au maintien des commerces et des services en milieu rural

Développement et aménagement social et culturel

- Etablissements scolaires

Bâtiments à usage scolaire, périscolaire ou extrascolaire : - Construction, réhabilitation, aménagement, entretien et fonctionnement des écoles maternelles, élémentaires et primaires publiques sises sur son territoire et des bâtiments liés à la restauration extrascolaire et scolaire - Construction, réhabilitation, aménagement, entretien et fonctionnement des lieux d'accueil liés à l'enfance jeunesse : garderie, accueils de loisirs, centre multi-accueil, relais assistantes maternelles (RAM), accueil-jeunes

- Activités péri-scolaires

Services liés à l'enfance jeunesse pendant le temps scolaire, périscolaire ou extrascolaire : - Soutien aux projets pédagogiques à vocation sportive, culturelle des écoles de son territoire - Organisation des activités de loisirs, sportives ou culturelles en période périscolaire ou extrascolaire - Subventionnement des coopératives scolaires des écoles de son territoire - Organisation du service de restauration scolaire et extrascolaire - Formations, informations et soutien aux familles ainsi qu'aux assistantes maternelles du territoire

- Activités culturelles ou socioculturelles

La culture, au travers de l'enseignement musical (création d'une école intercommunale et aide financière à des associations ou structures concourant à l'enseignement musical) et de l'accompagnement à la diffusion artistique, par le soutien aux associations, ciblées par le schéma culturel intercommunal, présentant un programme culturel annuel bénéficiant du dispositif d'aides de la région Midi-Pyrénées_languedoc-roussillinois ou éligibles aux crédits de l'Union Européenne.

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

- Schéma de secteur

- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

Réalisation et gestion de zones d'aménagement concerté et de zones d'activités destinées à permettre la création ou l'extension d'activités économiques

- Constitution de réserves foncières

Constitution de réserves foncières en vue de favoriser le développement économique et le maintien de l'emploi sur l'ensemble du territoire de la communauté de communes

- Organisation des transports non urbains

Pour le compte du département, la Communauté de Communes est autorisée à exercer le transport à la demande sur son territoire

Voirie

- Création, aménagement, entretien de la voirie

Sont considérés d'intérêt communautaire : - Aménagement et entretien de la voirie communale et rurale revêtue (goudronnée ou empierrée) à la date du 1/01/2013 et des voies de circulation des zones artisanales - Création et entretien de voies nouvelles en conformité avec les prescriptions des documents d'urbanisme lorsqu'ils existent - Aménagement et entretien des places publiques à l'exclusion de l'embellissement qui reste de la compétence des communes Est considéré comme de l'embellissement tout ce qui n'est pas indispensable à la conservation, à l'exploitation et à la sécurité de la voie - Entretien et réparation des ouvrages d'art - L'élaboration du plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics - La signalisation de police, horizontale et directionnelle

Développement touristique
- Tourisme - <i>Elaboration d'un schéma de secteur de développement touristique intercommunal - Mise en place d'outils et moyens nécessaires au bon fonctionnement d'un office de tourisme intercommunal - Action d'accueil, information, animation et promotion touristique - Création, aménagement, gestion d'un espace de découverte des paysages à vocation touristique en général et des chemins de randonnées en particulier</i>
Logement et habitat
- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)
Autres
- NTIC (Internet, câble...) <i>Développement des équipements et des usages des TIC en partenariat avec les services de l'Etat, les entreprises, les services publics, les collectivités territoriales, les chambres consulaires et tous les organismes liés au développement économique</i> Création et gestion d'infrastructures et réseaux de télécommunications à très haut débit d'une capacité au moins égale à 8 Mb/s, dans les conditions définies à l'article L 1425-1 du CGCT
- Autres <i>Réalisation d'études et analyses générales liées au logement et à l'habitat portant sur le territoire dans sa globalité - Création et gestion d'une fourrière animale-Soutien aux actions destinées à protéger le territoire de la communauté de communes, des dégâts provoqués par la grêle</i>
Sanitaires et social
- Centre intercommunal d'action sociale (CIAS) <i>L'action sociale d'intérêt communautaire est définie comme suit: - La création d'un Centre intercommunal d'Action Sociale (CIAS) avec pour compétence : - la création et la gestion du service : * d'aide à domicile pour les personnes âgées, handicapées, après sorties d'hospitalisation ou en difficulté sociale * de soins infirmiers à domicile * d'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) et hébergement temporaire Dans le cadre de cette compétence, la communauté de communes peut conventionner avec des collectivités extérieures à son périmètre et des établissements publics de coopération intercommunale afin de leur fournir des prestations d'aide ménagère à domicile. - Participation à l'instruction des demandes d'aide sociale dans les conditions réglementaires et transmission des demandes dont l'instruction incombe à une autre autorité. Dans ce cadre, les centres communaux et intercommunaux d'action sociale procèdent aux enquêtes sociales afin d'établir ou de compléter le dossier d'admission d'aide sociale - L'acquisition, construction, réhabilitation des bâtiments nécessaires au fonctionnement des services et établissements - Soutien aux personnes en difficulté au sein d'ateliers thématiques (et notamment apprendre à manger de manière équilibrée et savoir gérer un budget) ou par une aide aux associations qui portent cette problématique Tous les autres domaines de l'action sociale incombent aux CCAS des communes adhérentes.</i>

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
32	SICTOM DU SECTEUR OUEST (253200992)	SM fermé	41 817
32	SYNDICAT SCOLAIRE ADOUR ARROS (243200284)	SM fermé	1 163
32	SYNDICAT MIXTE DES TROIS VALLEES (253201891)	SM fermé	115 891
32	Syndicat mixte ouvert "Gers Numérique" (200039279)	SM ouvert	166 843
65	Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Val d'Adour (200051910)	SM ouvert	45 445
32	SIIS DE DEMU, MARGOUE ET SEAILLES (253201529)	SM fermé	609

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2016 - millésimée 2013)